

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région**

**Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la
Jeunesse**

Procès-verbal de la réunion du 05 septembre 2024

Ordre du jour :

1. Informations sur l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) au Luxembourg (demande de la sensibilité politique "déi gréng" du 4 juin 2024)
2. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm (Remplaçant M. Eicher), Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum, M. Yves Cruchten, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Fred Keup, Mme Lydie Polfer, M. Meris Sehovic, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. André Bauler (Remplaçant M. Baum), Mme Djuna Bernard, M. Jeff Boonen, Mme Francine Closener, Mme Claire Delcourt, M. Alex Donnersbach, M. Fernand Etgen, (Remplaçant Mme Hartmann), M. Fred Keup, Mme Mandy Minella, M. Ben Polidori, M. Jean-Paul Schaaf, M. Meris Sehovic, membres de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Xavier Bettel, Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

M. Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Danielle Wolter, Mme Tania Tennina, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Emile Eicher, M. Patrick Goldschmidt, M. Gusty Graas, Mme Paulette Lenert, M. Laurent Mosar, Mme Alexandra Schoos, Mme Joëlle Welfring, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Barbara Agostino, M. Paul Galles, Mme Carole Hartmann, Mme Paulette Lenert, M. David Wagner, membres de la Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, M. Fernand Kartheiser, Mme Tilly Metz, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

*

1. Informations sur l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) au Luxembourg (demande de la sensibilité politique "déi gréng" du 4 juin 2024)

Monsieur le Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région Yves Cruchten (LSAP) ouvre la réunion et donne la parole à Madame la Députée Djuna Bernard (*déi gréng*) pour développer la demande de sa sensibilité politique.

Madame la Députée Djuna Bernard (*déi gréng*) commence par rappeler qu'il s'agit d'un sujet déjà abordé lors de la réunion de la Commission des affaires étrangères du 25 avril. Il s'agit ici de faire un point sur les avancées concernant le groupe de travail entre les deux ministères en charge de l'intégration du programme de l'Éducation à la Citoyenneté Mondiale (ci-après ECM) dans les programmes scolaires. La question centrale est de connaître le suivi et les progrès réalisés par ce groupe de travail.

L'objectif est de déterminer l'impact de ce programme à court terme, en particulier en ce qui concerne la rentrée scolaire à venir. Il s'agit également de définir les objectifs à long terme en lien avec l'intégration de ce programme dans le système éducatif.

Un élément important de la discussion porte sur la déclaration de Dublin, signée par l'ancien ministre de la Coopération, Monsieur Franz Fayot¹. La députée souhaite savoir comment le gouvernement actuel se positionne par rapport à cette déclaration et de quelle manière les ONG seront impliquées dans sa mise en œuvre.

Concernant les échanges avec le Cercle des ONG, des questions se posent quant aux répercussions de ces discussions sur les postes dans le secteur. Elle a pu comprendre qu'une situation instable régnait dans le secteur et souhaite connaître l'évolution de cette situation.

Un autre point important abordé concerne la sensibilisation et l'éducation, qui ne doivent pas seulement viser les jeunes ou les étudiants, mais l'ensemble de la société. La députée désire savoir comment cette éducation de la société dans son ensemble est envisagée, en dehors du cadre scolaire. Elle s'interroge sur la manière dont cette mission a été formulée, et quelles seront les répercussions sur les ONG impliquées dans cette démarche.

¹https://cooperation.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement2024+fr+actualites+toutes_actualites+communiqués+2022+11-novembre+04-fayot-dublin.html
<https://static1.squarespace.com/static/5f6decace4ff425352eddb4a/t/65cbd5b4dbd08357e1f86d56/1707857361786/GE2050-declaration.pdf>

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel rappelle que dans le contexte de l'affaire Caritas, plus de 5 millions d'euros ont disparus qui ont initialement été avancées pour la réalisation de projets dans le contexte de la Coopération. Le ministre souligne que cet argent devra être compensé et il lui importe que ces compensations soient réalisées. Cette réalisation était incertaine au début, mais les projets pourront être mis en œuvre.

Il souligne que la sensibilisation ne doit pas uniquement s'adresser aux publics juniors. Il se réjouit de la présence du Ministre Claude Meisch, estimant que la coopération avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est indispensable dans ce contexte. Il précise que des efforts ont été faits pour inclure les ONG dans les travaux actuels, et qu'une collaboration a déjà été engagée avec elles.

Il rappelle que la présente réunion était initialement prévue pour le 21 octobre 2024, mais qu'elle a été avancée à la demande de *déi gréng* afin qu'elle ait lieu avant la rentrée scolaire. Un rendez-vous avec les ONG est fixé pour le 4 octobre 2024. À l'origine, cette entrevue devait se tenir en juillet, mais elle a été reprogrammée à la demande des ONG, qui ont exprimé le besoin de disposer de plus de temps.

À ce stade, le ministre indique ne pas pouvoir en dire davantage tant que la réunion avec le Cercle des ONG n'ait pas eu lieu. Il insiste cependant sur la nécessité d'une plus grande cohérence en matière de sensibilisation. Celle-ci doit concerner l'ensemble de la société et ne pas être menée de manière isolée par chaque acteur. Il est selon lui essentiel d'établir des convergences et de créer des synergies entre les différentes initiatives de sensibilisation.

Il évoque par ailleurs projet relatif à la « Maison des ONG », projet que les deux ministères entendent toujours concrétiser. Il est conscient que cela peut susciter des réticences, notamment si certaines ONG ne bénéficient plus du financement de leur loyer. Toutefois, s'il s'agit de favoriser une mise en réseau du secteur de la Coopération, et en particulier des ONG, il estime qu'un lieu central où ces dernières peuvent interagir et développer des actions de sensibilisation est indispensable. Il précise ne pas vouloir entrer dans les détails à ce stade, les ministères n'ayant pas encore eu d'échange avec le Cercle des ONG.

En ce qui concerne les programmes scolaires, aucun changement révolutionnaire n'est envisagé. Le ministère de la Coopération souhaite toutefois identifier les synergies possibles avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Il indique qu'à ce jour, chaque enseignant reste libre d'aborder ou non les questions liées à la Coopération. Depuis mars, une réflexion est en cours afin d'examiner la possibilité d'intégrer ces thématiques de manière transversale dans les programmes scolaires.

Le groupe de travail procède actuellement à un travail de cartographie des cours obligatoires dans lesquels ces sujets pourraient être intégrés. En parallèle, une analyse est menée sur les outils pédagogiques et les ateliers liés à la Coopération qui pourraient être mobilisés. Ces éléments résument l'état actuel des réflexions en cours. Des considérations budgétaires sont également à l'étude. Le ministre rappelle enfin son engagement à tenir les députés informés et propose de revenir devant la Commission après la réunion prévue avec le Cercle des ONG en octobre.

La représentante de la direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire, revient sur la Déclaration de Dublin, qu'elle qualifie de point de départ des discussions et des réformes en cours.

Elle précise que le concept de « Global Education » constitue un cadre de référence européen, conçu pour englober l'ensemble des concepts nationaux. Au sein de son ministère, les termes utilisés sont ceux de sensibilisation et d'éducation au développement.

Elle souligne la nécessité de fournir aux élèves des outils leur permettant de développer une analyse critique du monde, tout en leur transmettant des informations approfondies relatives à l'aide au développement.

Elle indique que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse travaille déjà sur des initiatives visant à intégrer ces thématiques dans les programmes scolaires, en y incluant des perspectives liées à la coopération internationale, à l'aide au développement et à l'action humanitaire.

L'objectif n'est pas de refondre en profondeur les programmes scolaires ni d'en élaborer de nouveaux, mais de mettre à disposition un outil pédagogique permettant de mieux transmettre ces contenus. Cette démarche doit être menée en collaboration avec les ONG, qui pourront également proposer des ateliers en milieu scolaire.

La direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire entend avant tout motiver les enseignants à s'engager dans cette dynamique. La mise en œuvre est prévue pour la rentrée 2025. Elle précise que la première étape, consécutive à la Déclaration de Dublin, a été le développement d'une nouvelle méthodologie, à la demande des ONG. Celle-ci est inspirée de l'approche orientée vers les résultats (*results-based management*), issue du secteur privé et adaptée à l'aide au développement.

Toutefois, cette méthodologie diffère des approches en matière de sensibilisation, ce qui a conduit les ONG à demander des ajustements spécifiques. Ce travail d'adaptation s'est déroulé entre juin 2023 et avril 2024, en collaboration avec des consultants externes. Ces derniers ont observé un manque d'expertise en matière de mesure d'impact, ainsi qu'un déficit de temps et de moyens dans le secteur. La mesure de l'impact s'avère particulièrement complexe lorsqu'il s'agit d'évaluer des changements comportementaux ou sociétaux. Il est alors nécessaire d'établir un lien clair entre l'action menée et les évolutions constatées dans la société. Les ONG sont appelées à coopérer davantage pour améliorer les méthodologies d'évaluation et contribuer à la collecte des données pertinentes.

Elle ajoute que les premières annonces du ministre de la Coopération ont suscité de fortes incertitudes au sein du secteur. En réponse, les ONG ont élaboré un document de travail servant de base à la discussion. Le ministère a pour sa part transmis une série de questions aux ONG, et attend leurs réponses dans les jours à venir. Une rencontre avec les ONG est programmée pour octobre. Ces dernières proposent la mise en place d'un comité multi-acteurs, incluant notamment le Cercle des ONG. L'objectif est de travailler selon une approche nouvelle, fondée sur une logique de coopération renforcée.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel prend la parole pour réaffirmer que si la conclusion du processus devait être que l'amélioration n'est pas possible, alors le projet ne sera pas poursuivi.

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Claude Meisch remercie les organisateurs de sa participation à la réunion. Il souligne que ce processus s'inscrit pleinement dans les initiatives déjà menées par le ministère des Affaires étrangères. Des efforts sont réalisés pour établir des passerelles entre les établissements scolaires et divers enjeux de société.

Il mentionne que des expérimentations ont déjà été conduites, notamment la participation de certaines classes à une foire dédiée à la Coopération.

Selon le ministre, les développements récents pourraient donner naissance à un acteur renforcé, chargé de la communication, qui deviendrait un interlocuteur privilégié des écoles et ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Il constate un réel intérêt du public pour cette problématique et souhaite que les élèves, quel que soit leur âge, soient sensibilisés à ces questions.

Des disciplines telles que la géographie, l'instruction civique ou encore les cours « Vie et société » intègrent déjà des éléments relatifs à la Coopération. Une analyse écrite des contenus existants a été réalisée ; elle montre qu'une refonte rapide des programmes scolaires n'est pas envisageable. Le processus suivi repose sur une structure claire : analyse de l'existant, identification des lacunes, puis mise en œuvre des mesures correctrices. Le ministre indique être disposé à fournir des précisions supplémentaires si les députés en font la demande, y compris par la remise d'un document écrit.

Monsieur le Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région Yves Cruchten (LSAP) intervient pour demander des précisions quant à l'objectif global de la démarche, bien qu'il ait conscience que le ministre de la Coopération a déjà apporté de nombreux éclaircissements à ce sujet. Il s'interroge spécifiquement sur la pérennité du budget alloué à la sensibilisation. Il rapporte que, selon certains retours d'ONG, ce budget serait en partie utilisé pour financer des postes relevant des relations publiques.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel estime que, si cela peut convenir à certaines ONG, cela ne correspond pas nécessairement à la finalité de la sensibilisation au sens large. Il rappelle que ce budget est en principe destiné prioritairement à des actions de sensibilisation à plus grande échelle. Il précise encore une fois que son ministère souhaite instaurer des synergies et encourager la collaboration. Il insiste sur le fait que l'objectif est d'organiser la sensibilisation de manière plus structurée et plus ciblée, en visant spécifiquement le grand public. Il affirme clairement qu'il ne s'agit en aucun cas de réduire le budget.

Monsieur le Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région Yves Cruchten (LSAP) revient sur les inquiétudes exprimées, en se demandant s'il serait possible d'atténuer la pression temporelle actuelle ainsi que les incertitudes liées au financement.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel réaffirme que le budget sera exclusivement destiné à des actions de sensibilisation. Il reconnaît que, si des fonds ont été utilisés à d'autres fins que celles initialement prévues, cela pourrait effectivement entraîner des conséquences négatives pour certains acteurs du secteur.

Monsieur le Député Franz Fayot (LSAP) exprime sa conviction qu'il est possible d'améliorer l'éducation globale. Il estime toutefois qu'une communication plus claire est nécessaire afin d'éviter de susciter de l'insécurité chez les acteurs du secteur.

Selon lui, le manque de clarté actuel pourrait entraîner une perte d'expertise, des professionnels étant susceptibles de se réorienter face à l'incertitude. Il souhaite savoir si les ONG ont actuellement la possibilité de soumettre des projets ou si ce processus est suspendu. Il insiste sur le besoin de maintenir ces acteurs dans le secteur. Il réagit également à une déclaration du ministre, selon laquelle les personnes en charge des

relations publiques ou de la communication ne seraient pas concernées par la sensibilisation. Il exprime son désaccord, estimant au contraire que la communication constitue un élément essentiel de la sensibilisation, et que les deux dimensions forment un tout cohérent.

Il évoque ensuite l'affaire Caritas dans laquelle cinq millions d'euros avaient été investis sans que leur affectation finale soit clairement justifiée. Il demande quelles répercussions concrètes cette situation pourrait avoir sur les projets en cours. Il cite à cet égard l'exemple du projet « Rethink Your Clothes », mené en partenariat avec « Fair Trade », et souhaite savoir si les fonds ont effectivement été versés à « Fair Trade » ou à Caritas.

Enfin, il revient sur les propos tenus par la représentante de la direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire concernant la Déclaration de Dublin. Il rappelle que l'objectif fondamental de cette déclaration est de renforcer l'éducation globale à l'échelle nationale. Il fait remarquer que la mesure d'impact dans le domaine de l'éducation demeure vague : certains outils existent, mais leur utilisation reste facultative et repose largement sur la bonne volonté des enseignants. Il souligne que, dans les faits, certains élèves ne seront jamais exposés aux thématiques de la coopération internationale, ce qu'il déplore.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel indique que les millions évoqués ont été détournés. Si ces montants doivent être récupérés, il faudra d'abord établir ce que Caritas doit au ministère des Affaires étrangères, puis déterminer les sommes restant à acquitter. Il précise que Caritas ne dispose actuellement plus de fonds. Le ministère des Affaires étrangères fonctionne sur la base d'un système de cofinancement ; il ne prend donc pas en charge la totalité des projets. Si une organisation ne parvient pas à assumer sa part de financement, le projet ne pourra pas être mis en œuvre.

La représentante de la direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire revient pour compléter son propos sur la Déclaration de Dublin. Elle réaffirme que cette dernière vise à promouvoir davantage l'éducation globale. À l'échelle européenne, le Luxembourg est perçu comme plus engagé que d'autres. Elle indique que des interrogations ont été soulevées sur le manque relatif d'initiatives de sensibilisation au Luxembourg, malgré les ressources financières dont ils disposent. La direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire entend, dans ce contexte, renforcer les connexions entre les ONG nationales et européennes, afin de consolider les liens et d'intensifier la coopération.

Monsieur le Député Meris Sehovic (déi gréng) salue les efforts entrepris en vue d'une mise en réseau accrue des ONG à l'échelle internationale. Il souhaite vérifier s'il a correctement compris les propos tenus par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Selon lui, ce dernier a évoqué le développement d'un outil pédagogique sans pour autant annoncer de modifications directes des programmes scolaires.

Toutefois, il a également indiqué que la commission des programmes avait déjà été activée. Le député demande sur quels critères une révision des programmes pourrait être envisagée. Il s'interroge également sur la liberté laissée aux enseignants et souhaite savoir s'ils pourront utiliser cet outil de manière volontaire ou si une approche plus contraignante sera en préparation.

Il souhaite en outre connaître le rôle que les ONG seront appelées à jouer dans ce nouveau système. Il demande également si elles pourront continuer à être actives dans le domaine éducatif. Il s'intéresse aussi à leur rôle dans l'éducation du grand public. Il soulève également la question de la portée des projets évoqués et demande s'ils seront limités au Luxembourg ou s'ils concernent aussi des initiatives internationales.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel précise que les fonds détournés par Caritas provenaient du budget de la sensibilisation qui lui avait été attribué. Il confirme que l'argent est toujours comptabilisé.

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Claude Meisch explique que les deux approches sont envisagées conjointement. Un outil pédagogique non obligatoire sera mis à la disposition des enseignants. Parallèlement, une analyse des programmes scolaires existants permettra d'identifier d'éventuelles lacunes. Si des manques importants sont constatés, la commission des programmes pourra intervenir en conséquence. Il ne s'agit donc pas d'un choix exclusif entre deux approches, mais d'une stratégie complémentaire.

Il précise que les ministères souhaitent inclure des experts de terrain, notamment dans le cadre de projets menés avec les établissements scolaires. Cette participation sera considérée comme une véritable plus-value en complément des cours existants portant sur la Coopération.

Madame la Députée Lydie Polfer (DP) souhaite obtenir des précisions sur les sommes mentionnées. Elle demande si les cinq millions d'euros que le gouvernement serait supposé devoir à l'organisation en question correspondent à un engagement théorique ou si des prestations ont effectivement été réalisées.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel clarifie la situation. Selon les calculs actuels, le gouvernement devrait sept millions d'euros à Caritas. Il rappelle que, dans le cadre du service international de la Coopération, certains projets ont été confiés à Caritas. Au total, un montant de 5,2 millions d'euros a été versé, sans qu'une prestation de service correspondante n'ait été fournie à ce jour. Deux options sont possibles : soit Caritas exécute les prestations convenues, soit le ministère devra envisager de confier ces projets à un autre partenaire.

Le ministre précise que des vérifications comptables sont encore en cours et qu'il est possible que le ministère doive encore d'autres montants, ce qui viendrait s'ajouter à la somme actuelle. Il souligne enfin que Caritas disposait de 30 millions d'euros provenant du ministère des Affaires Étrangères sur ses comptes.

Monsieur le Député David Wagner (déi Lénk) prend la parole pour s'exprimer au sujet des accords-cadres, qui avaient initialement été remis en question mais ont par la suite été prolongés. Dans le contexte actuel, il souhaite savoir si le ministère des Affaires étrangères est en mesure de garantir que les projets approuvés dans le cadre de ces accords pourront effectivement être prolongés.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel précise que, jusqu'au 30 septembre, il est encore possible de soumettre des demandes dans le cadre des accords-cadres, et que les prolongations des accords existants sont automatiquement assurées. Il indique qu'un nouveau concept est en cours d'élaboration et devrait être finalisé après 2025. La prévisibilité pour l'année 2025 est donc garantie, et si un nouveau modèle est adopté, il entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2026.

Madame la Députée Djuna Bernard (déi gréng) exprime sa compréhension des réflexions concernant les programmes, tout en soulignant la nécessité d'un échange ponctuel avec le secteur. Elle s'interroge sur la direction prise, en particulier en ce qui concerne la création de nouveaux programmes ou d'un nouvel outil, en tenant compte de l'expertise et de l'expérience des ONG sur le terrain. Elle souhaite savoir si la commission des programmes envisage d'établir un dialogue avec les ONG dans ce cadre. Selon elle, il serait essentiel que l'échange avec les professionnels travaillant directement dans le secteur soit recherché et encouragé.

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Claude Meisch confirme que c'est bien dans cette direction que son ministère s'engage. Les responsables privilégient une collaboration étroite avec la commission des programmes, ainsi qu'avec les experts du domaine. Il cite en exemple la démarche liée à la durabilité, pour illustrer l'approche envisagée.

Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf (CSV) remercie les ministres pour les explications fournies. Il souhaite faire plusieurs remarques. Tout d'abord, il souligne le point abordé par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, selon lequel il est essentiel de définir clairement les objectifs avant de les atteindre. Concernant l'ECM, le député estime que la demande pour ce programme devrait provenir des écoles vers les ONG, et non l'inverse. Il veut savoir si les ministères interrogent les ONG sur leur volonté d'interagir avec les écoles pour justifier leur travail dans le domaine de la sensibilisation. Il demande de manière plus concrète si on demande aux ONG si elles souhaitent sensibiliser à travers des programmes de coopération. Il soulève encore la question de savoir si une école devrait éventuellement se doter du logo Fair Trade, et collaborer avec les élèves dans ce domaine. Il demande si l'initiative doit venir des écoles ou des ONG.

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Claude Meisch répond en évoquant un site web prévu à cet effet, où les ONG pourront publier leurs offres, permettant ainsi aux écoles de faire leur choix en fonction des propositions disponibles.

Monsieur le Député Meris Sehovic (déi gréng) demande des précisions sur ce que l'on entend par « relations publiques financées par ce budget ». Il s'interroge sur les types de relations publiques qui ne seront désormais plus éligibles au financement dans ce cadre.

En ce qui concerne la prolongation des accords-cadres, il demande quels accords ont été prolongés et quel est le mécanisme de prolongation.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel répond que les ONG peuvent soumettre leurs projets jusqu'au 30 septembre 2024 pour être considérés pour le financement. Il précise également que les personnes chargées de la communication sont financées à travers ce budget. Selon lui, la communication relative aux ONG de manière générale ne relève pas du domaine de la sensibilisation.

Monsieur le Député David Wagner (déi Lénk) se montre critique vis-à-vis de la position du ministre de la Coopération concernant l'utilisation de ce budget, soulignant qu'il s'agit de postes de travail qu'il conviendrait de définir plus précisément. Il demande des éclaircissements sur les critères qui permettent de distinguer la communication de la sensibilisation.

Monsieur le Ministre de la Coopération Xavier Bettel répond que ces critères seront établis en collaboration avec les ONG lors de la réunion prévue pour le 4 octobre 2024. Il précise que la communication financée par ce budget est acceptable, mais qu'il est important de distinguer clairement la sensibilisation de la communication. Selon lui, il était auparavant courant de réserver la sensibilisation à un public de spécialistes, ce qui doit être réformé. Il souligne que les fonds publics ne doivent pas être utilisés pour communiquer au sein de cercles d'experts. Il insiste sur l'importance de cette réforme, dans l'intérêt du sujet, et évoque une crise de confiance envers les ONG dans le contexte de l'affaire Caritas.

Monsieur le Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région Yves Cruchten (LSAP) remercie les ministres de leur présence et clôt la réunion.

2. Divers

Aucun point divers n'est soulevé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact